

Sarre-Union, le 22 avril 2020

Monsieur Didier GUILLAUME
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
benedicte.bergeaud@agriculture.gouv.fr

PH/FLC/1004.20

Objet :

Problèmes spécifiques de la filière équine et équestre

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais vous faire part d'une inquiétude exprimée par des propriétaires de chevaux notamment en Alsace. Ces derniers ne mésestiment en aucun cas la crise sanitaire actuelle et les graves dangers de contamination. Toutefois, ils m'informent que l'interdiction stricte qui a été posée de rendre visite aux chevaux met la vie des animaux en danger. Le confinement pose de graves problèmes pour leur santé, ce qui risque de surcharger encore les gérants des écuries qui sont déjà dans une situation très difficile dans ce contexte. Or il importe de traverser cette crise en évitant des dégâts collatéraux non négligeables qu'il est possible d'éviter, en concertation avec les autorités et les pouvoirs publics.

Tout d'abord, une question se pose. Si les responsables et gérants des écuries qui ont actuellement la charge complète exceptionnelle des chevaux de propriétaires devaient contracter la maladie, qui viendrait assurer le nourrissage et les soins aux chevaux ?

Par ailleurs, les chevaux ont un besoin vital de mouvement. L'organisme du cheval est ainsi constitué qu'il ne peut supporter le confinement dans un box. Il lui est vital de bénéficier d'au moins une heure de marche, de mouvement et d'exercice quotidien. Sans quoi, il développe des pathologies mortelles dont la plus fréquente est la colique, première cause de mortalité du cheval.

L'équitation en France, c'est 560 000 propriétaires de chevaux. Le cheval représente pour de nombreux propriétaires un animal de compagnie dans les faits. Dans le contexte anxiogène actuel, on peut comprendre l'importance de ce lien, qu'il s'agisse d'un cheval de grand prix ou d'un cheval de balade, d'un cheval retraité ou d'un jeune cheval ayant encore tout à apprendre de la relation à l'homme.

Ce sont des êtres très craintifs, très sensibles aux ambiances et très facilement sujet au stress. Le stress a des répercussions souvent très graves sur leur santé. Soumis au stress prolongé, ils développent

des pathologies très graves, qui peuvent s'avérer mortelles. Le coût de la prise en charge de telles pathologies est extrêmement lourd, et se solde souvent par l'euthanasie, très coûteuse également.

Or, il est impossible de leur expliquer la soudaine disparition de leur maître, sur une période aussi longue. Le stress engendré par cette absence a déjà provoqué, depuis le début du confinement, la mort de plusieurs équidés séparés de leurs maîtres. Mais surtout, il est impossible d'exiger des gérants de pensions, dont la tâche est de loger et nourrir les chevaux de propriétaires et d'entretenir leur habitat, d'assumer en plus responsabilités incombant toujours aux propriétaires.

Aussi, ces derniers souhaiteraient pouvoir visiter régulièrement leurs chevaux en respectant toutes les gestes barrières auxquelles toute la population est soumise. Si de telles mesures ont pu être mises en place avec succès dans la grande distribution, elles peuvent d'autant mieux l'être dans des écuries, et dans les zones rurales aérées et à ciel ouvert.

Pour éviter d'ajouter à cette crise une souffrance de l'animal, je vous remercie de bien vouloir prendre en considération cette préoccupation.

Vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma respectueuse considération.



Patrick HETZEL